

Consentement du Candidat ou de la Candidate

Accès Aux Coordonnées Du Candidat Ou De La Candidate

Renseignements de base

Après le dépôt d'une déclaration de candidature par un candidat ou une candidate, il arrive souvent que les médias d'information et les membres du public veuillent communiquer avec lui ou elle. Les renseignements contenus dans une déclaration de candidature sont considérés comme d'ordre public aux termes de l'article 88 de la Loi sur les élections municipales, et quiconque peut les consulter au Bureau du greffière pendant les heures de bureau. Toutefois, les médias et les membres du public ne sont généralement pas disposés à prendre le temps d'aller consulter les renseignements en question sur place et préfèrent obtenir les coordonnées par téléphone ou par Internet.

Le candidat ou la candidate qui désire établir un profil de campagne peut trouver utile qu'on communique ainsi avec lui ou elle. Pour faciliter le contact initial, le candidat ou la candidate pourrait autoriser le greffière ou le personnel des élections à communiquer son numéro de téléphone ou son adresse électronique, soit en réponse à une demande particulière, soit en l'affichant dans le site Web des élections municipales. À noter que le candidat ou la candidate n'est nullement tenu d'autoriser la communication de ses coordonnées.

Décision/directive du candidat ou de la candidate en ce qui a trait à la communication de ses coordonnées :

J'ai lu l'explication qui précède au sujet des limites applicables à la communication des coordonnées et, par les présentes, je donne la directive suivante à la greffière et au personnel des élections : (Veuillez cocher la case ou les cases applicables)

Ne pas communiquer mes coordonnées sauf conformément à la Loi sur les élections municipales (c. à d. permettre au public de les consulter au Bureau du greffière de la Ville).

J'autorise par les présentes la communication des coordonnées suivantes en réponse aux demandes de renseignements présentées au greffière ou au personnel des élections :

No de téléphone _____ No de téléc. _____

Adresse électronique _____



J'autorise par les présentes l'affichage des coordonnées suivantes dans le site Web des élections municipales de la Ville.

No de téléphone _____ No de télécopieur _____

Adresse électronique _____

Le candidat ou la candidate peut modifier ou révoquer en tout temps cette directive en présentant une demande par écrit à la greffière ou à son personnel d'élections.

Nom du candidat ou de la candidate:

(en lettres moulées S.V.P.)

Signature _____ Date _____

Reçu par _____ Date de réception _____